

# Conditions Générales de Réservations

1. Tout contrat non conforme sera considéré comme annulé.
2. Les réservations peuvent être acceptées pour une durée minimum de 7 jours.
3. Les arrivées et les départs se font le samedi en juin, juillet et août.
4. Les réservations sont nominatives, elles spécifient le nombre de personnes et la catégorie de l'emplacement.
5. Les modifications ou désistements non signalés au minimum un mois à l'avance entraînent l'annulation systématique de la réservation et la perte de l'acompte (courrier, fax, courriel).
6. Les retards à l'arrivée, départs anticipés ou absences temporaires, n'entraînent pas de réduction.
7. Le règlement des sommes dues pour la durée du séjour envisagé est à effectuer à l'arrivée.
8. La réservation ne devient définitive qu'après règlement de l'acompte, vous recevez une confirmation à ce moment là.
9. En cas d'annulation, le montant total de l'acompte et les frais de dossier de 60 € ne seront pas remboursés !
10. Un retard supérieur à 24 heures non signalé, entraîne l'annulation de la réservation, sans remboursement des arrhes.
11. Les campeurs et caravaniers doivent se conformer au règlement intérieur.
12. A tout moment, et ce jusqu'au jour de l'occupation, le camping se réserve le droit de modifier le numéro de place par un autre équivalent.

## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

**HEURES D'OUVERTURE DU CAMP :** 7 h00 à 22 h00.

En dehors de ces heures d'ouverture, les automobilistes sont invités à laisser leur véhicule en stationnement devant l'entrée du camp .

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU :** 9 h 00 à 12 h et 14 h à 19 h (juillet et août).

- Le bureau doit être avisé la veille du départ.
- Les départs doivent se faire au plus tard à 12 h.
- Chaque campeur installé recevant des visiteurs est prié de faire inscrire les arrivées comme les départs affectant son emplacement.
- Pour le bien de tous, le bruit et la vitesse sont limités.

## SECURITE INCENDIE

- les barbecues et les feux ouverts (bois, charbon...) sont rigoureusement interdits sauf à l'endroit prévu à cet effet.
- Les véhicules en stationnement ne doivent pas gêner le passage dans les allées. Un parking est prévu à l'entrée du camping si nécessaire.

## TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

- Les chiens de petite taille et considérés comme non agressif par la législation sont acceptés. Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent pas être laissés au camp même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le propriétaire de l'animal est tenu de nettoyer les déjections, pour le confort de tous. Le carnet de vaccination doit être présenté à l'arrivée.
- Le camping dispose de trois blocs sanitaires. Il est souhaitable de ne pas utiliser le bloc en cours de nettoyage.
- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet effet.
- Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.
- Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.